

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 4 AVRIL 2025

Convocation en date du 21 mars 2025.

Le vendredi quatre avril deux mil vingt-cinq, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Madame Annie RANNOU, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Membres ayant donné procuration : Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Jean-Michel COUVREUR a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH, Maire, Monsieur Michel DONNARD a donné procuration à Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Annie RANNOU, Madame Laurence BAUGE a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Monsieur Christophe LABORY.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET, Madame Morgane JAN, Monsieur Loïc AUDO.

Madame Hélène LE QUINQUIS a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2025 est adopté par 19 voix POUR, 5 voix CONTRE (madame Astrid GAUGAIN, monsieur André MORVAN, madame Elodie SURGET, monsieur Christophe LABORY, monsieur Jean-Claude JACQ).

SOMMAIRE

Arrêté pris en vertu de la délégation confiée à Monsieur le Maire – article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Néant.

LISTE DES MARCHES CONCLUS depuis le 28 février 2025

- . **Marché n° T 2024-07-09 Travaux de rénovation de sanitaires – école primaire de Kernevez – montant H.T.**
- . Lot 3 : menuiseries extérieures – entreprise ADN de Plomelin – avenant n° 1 d'un montant de 3 323.26 € – montant total du marché : 27 391.98 €.
- . Lot 4 : cloisonnement, menuiseries intérieures, faux plafonds – entreprise SEBACO d'Ergué-Gabéric – avenant n° 1 d'un montant de 1 372.28 € - montant total du marché : 51 816.60 €.

- . **Marché T 2020-04-03 : réaménagement du parking du stade Bouilloux-lafont – lot n° 2 éclairage génie civil – entreprise GARCZYNSKI de Concarneau - montant de l'avenant : - 7 870 € soit un montant total du marché de 31 970 € H.T.**

FINANCES :**➤ Compte de Gestion de Monsieur le Comptable public – Commune**

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

Le Conseil Municipal est invité à déclarer que le Compte de Gestion 2024, présenté par Monsieur Jean-François VIAUX, Comptable public en exercice, est strictement conforme au compte administratif dressé par Monsieur Christian PENNANECH, Maire, et qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le compte de gestion pour l'exercice 2024 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 18 mars 2025 : favorable à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

➤ **COMMUNE – Compte Administratif 2024**

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

Le Conseil Municipal est invité à voter les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Christian PENNANECH, Maire, faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

Réalisé

. Dépenses	4 637 864.80 €
. Recettes	8 056 946.78 €
Soit un résultat de	+ 3 419 081.98 €
Le résultat de clôture s'élève à un excédent de	+ 3 419 081.98 €

Investissement :

Réalisé

. Dépenses	7 557 775.10 €
. Recettes	9 205 630.98 €
Soit un résultat de	1 647 855.88 €
Le résultat de clôture s'élève à	1 514 511.02 €

Restes à réaliser :

. Dépenses	2 710 219.78 €
. Recettes	410 906.74 €

En définitive, le Compte Administratif du Budget de la Commune, pour l'exercice 2024, fait apparaître un solde positif de 4 933 593.00 € hors restes à réaliser.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 18 mars 2025 : favorable (une abstention, Madame Astrid GAUGAIN).

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer afin de :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- Approuver le compte administratif du budget Commune 2024.

Décision du Conseil Municipal : adopté par 18 voix POUR, 5 CONTRE (Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Jean-Claude JACQ).

Il est précisé que Monsieur le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

➤ **COMMUNE – Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 au Budget Primitif 2025 de la Commune**

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

Il est rappelé que le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à la somme de + 3 419 081.98 € et proposé de l'inscrire en totalité en recettes d'investissement, au compte 1068, du budget 2025.

Il est rappelé que le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à la somme de + 1 514 511.02 € et proposé de l'affecter à la section d'investissement pour le même montant.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- inscrire la totalité du résultat de la section de fonctionnement, à savoir + 3 419 081.98 €, en recettes d'investissement au compte 1068 du budget 2025 ;
- affecter le résultat de la section d'investissement, à savoir + 1 514 511.02 €, à la section d'investissement du budget 2025.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 18 mars 2025 : favorable (une abstention, Madame Astrid GAUGAIN).

Décision du Conseil Municipal : adopté par 19 voix POUR, 5 CONTRE (Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Jean-Claude JACQ).

➤ **Commune de Bénodet – fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025**

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 28 février 2025,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et reconduire, en 2025, les taux d'imposition votés en 2024, à savoir :

- Fixer le taux de Taxe Foncière Bâtie pour l'exercice 2025 à 35.36 %,
- Fixer le taux de Taxe Foncière Non Bâties pour l'exercice 2025 à 62.78 %,
- Fixer le taux de Taxe d'Habitation pour l'exercice 2025 à 14.18 %.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 18 mars 2025 : favorable (une abstention, Madame Astrid GAUGAIN).

Décision du Conseil Municipal : adopté par 19 voix POUR, 5 CONTRE (Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Jean-Claude JACQ).

➤ **COMMUNE – Budget Primitif 2025**

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal le projet de Budget Primitif suivant, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

. en fonctionnement : 6 876 950.00 €

. en investissement : 8 891 500.00 €

Un débat s'engage.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 18 mars 2025 : favorable (une abstention, Madame Astrid GAUGAIN).

Décision du Conseil Municipal : adopté par 19 voix POUR, 5 CONTRE (Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Jean-Claude JACQ).

➤ **Tarifs – restaurant scolaire – Garderie – A.L.S.H. Kernevez et Poulpry**
– année scolaire : 1^{er} septembre 2025 / 31 août 2026

Rapporteur : Madame Sandrine GUEIT, Adjointe, chargée de la Jeunesse – Culture.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de maintenir les tarifs de l'année précédente et de les reconduire comme suit du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 :
 La dégressivité des tarifs s'applique pour le 3^{ème} enfant, dès lors que les trois enfants sont scolarisés simultanément dans les écoles de Bénodet.

I - Restaurant scolaire :

a) Bénodet

- repas primaire	2,70 €
- repas maternelle	2,70 €
- repas à partir du 3 ^{ème} enfant de la même famille	2,05 €
- repas adulte	5,50 €

b) Extérieur (scolarisé dans les écoles de Bénodet)

- repas primaire	3,00 €
- repas maternelle	3,00 €
- repas à partir du 3 ^{ème} enfant de la même famille	2,50 €

II - Garderie périscolaire – école de Kernevez

. Vacation du matin	1,25 €
. Vacation du soir	1,50 €
. Vacation matin et soir	2,00 €

III – A.L.S.H. Kernevez et Poulpry

Chaque famille déclare sa tranche de revenu sur les feuillets d'inscription.
 La collectivité peut être amenée à demander copie de l'avis d'imposition.

La dégressivité des tarifs s'applique pour les 2^{ème} et 3^{ème} enfants, dès lors que les deux ou trois enfants sont scolarisés simultanément dans les écoles de Bénodet.

A – A.L.S.H. Kernevez : 1 journée avec repas / Enfants de 3 à 12 ans (y compris garderie)

Tranche de revenus/mois*	Bénodet			Autres communes		
	1er enfant	2eme enfant	3eme enfant	1er enfant	2eme enfant	3eme enfant
Inférieur à 1600 €	6,00 €	4,00 €	3,50 €	10,00 €	9,00 €	7,00 €
de 1600 € à 2000 €	9,00 €	7,00 €	6,00 €	13,00 €	12,00 €	10,00 €
de 2001 € à 4200 €	11,00 €	9,00 €	8,00 €	15,00 €	14,00 €	12,00 €
Supérieur à 4200 €	13,00 €	11,00 €	10,00 €	17,00 €	15,00 €	14,00 €

*Suivant revenu mensuel brut global déclaré par foyer fiscal

**N.B. : 7 H 30 / 9 H 30 garderie
9 H 30 / 17 H 30 A.L.S.H.
17 H 30 / 19 H 00 garderie**

B – A.L.S.H. Kernevez (mercredi matin période scolaire) : ½ journée sans repas / Enfants de 3 à 12 ans (y compris garderie)

Tranche de revenus/mois*	Bénodet	Autres communes
Par famille	Tarifs par enfant	Par enfant
Inférieur à 1600 €	2,50 €	4,50 €
de 1600 € à 2000 €	3,00 €	5,00 €
de 2001 € à 4200 €	3,50 €	5,50 €
Supérieur à 4200 €	4,00 €	6,00 €

*Suivant revenu mensuel brut global déclaré par foyer fiscal

**N.B. : 7 H 30 / 9 H 30 garderie
9 H 30 / 12 H 00 A.L.S.H.**

**C – A.L.S.H. Poulpry : ½ journée sans repas / 4h / Enfants de 7 à 17 ans
(y compris garderie)**

Tranche de revenus/mois*	Bénodet	Autres communes
Par famille	Tarifs par enfant	Tarifs par enfant
Inférieur à 1600 €	2,50 €	4,50 €
de 1600 € à 2000 €	3,00 €	5,00 €
de 2001 € à 4200 €	3,50 €	5,50 €
Supérieur à 4200 €	4,00 €	6,00 €

*Suivant revenu mensuel brut global déclaré par foyer fiscal

**N.B. : 14 H 00 / 17 H 30 activités spéciales
17 H 30 / 18 H 00 garderie**

**Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 18 mars 2025 : favorable
(une abstention, Madame Astrid GAUGAIN).**

**La Commission Jeunesse – Culture, réunie le 31 mars 2025, a pris
connaissance de ces tarifs.**

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

➤ **Tarifs – transport scolaire – année scolaire : 2025/2026**

Rapporteur : Madame Sandrine GUEIT, Adjointe, chargée de la Jeunesse – Culture.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de maintenir les tarifs de l'année précédente et de les reconduire comme suit du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 :

La dégressivité des tarifs s'applique pour les 2^{ème} et 3^{ème} enfants, dès lors que les deux ou trois enfants sont scolarisés simultanément dans les écoles de Bénodet.

Forfait par trimestre :

. 1 ^{er} enfant	40 €
. 2 ^{ème} enfant	28 €
. 3 ^{ème} enfant et plus	gratuit

Le paiement se fera lors de l'inscription (chèque libellé au nom du Trésor Public).

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 18 mars 2025 : favorable (une abstention, Madame Astrid GAUGAIN).

La Commission Jeunesse – Culture, réunie le 31 mars 2025, a pris connaissance de ces tarifs.

Décision du Conseil Municipal : adopté par 19 voix POUR, 1 CONTRE (Madame Astrid GAUGAIN), 4 ABSTENTIONS (Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Jean-Claude JACQ).

➤ **Bibliothèque Médiathèque – année scolaire 1^{er} septembre 2025 – 31 août 2026**

Rapporteur : Madame Sandrine GUEIT, Adjointe, chargée de la Jeunesse – Culture.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de maintenir les tarifs de l'année précédente et de les reconduire comme suit du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 :

Provenance	Adhésion annuelle	Bibliothèque	Médiathèque
		2025/2026	2025/2026
Bénodet	Adulte	8,50 €	15,00 €
	Enfant (-16 ans)	2,50 €	6,00 €
Extérieur	Adulte	18,00 €	25,00 €
	Enfant (-16 ans)	6,00 €	18,00 €
Estivants	Adulte	12,00 €	25,00 €
	Enfant (-16 ans)	5,00 €	

En cas de perte ou de détérioration grave, il sera appliqué un tarif forfaitaire de remplacement d'un livre, d'une revue, d'un CD, d'un DVD, qui serait mis à la charge de l'abonné par titre de recette, suivant ce barème :

- Revue	6,00 €
- Livre	20,00 €
- CD/Jeux vidéo	20,00 €
- DVD	50,00 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'instaurer un abonnement gratuit à destination des assistantes maternelles du territoire de la Communauté de Communes du Pays Fouenantais, déclarées auprès de la Protection Maternelle et Infantile.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 18 mars 2025 : favorable (une abstention, Madame Astrid GAUGAIN).

La Commission Jeunesse – Culture, réunie le 31 mars 2025, a pris connaissance de ces tarifs.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

➤ **Bibliothèque – pass-lecture - année scolaire 1^{er} septembre 2025 – 31 août 2026**

Rapporteur : Madame Sandrine GUEIT, Adjointe, chargée de la Jeunesse – Culture.

Il est proposé aux Membres du Conseil Municipal de délivrer gratuitement un « pass-lecture » valable du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026, à tous les enfants scolarisés dans les écoles publique et privée (maternelle et primaire) de Bénodet.

Cette carte spécifique autorisera chaque élève à emprunter deux ouvrages (roman, documentaire, album, revue...) pour une durée maximale de vingt-huit jours.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 18 mars 2025 : favorable à l'unanimité.

La Commission Jeunesse – Culture, réunie le 31 mars 2025, a pris connaissance de ces tarifs.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

➤ **Marché de plein air – demande de dégrèvement**

Rapporteur : Madame Anne BOURBIGOT, Adjointe chargée du marché Hebdomadaire

Madame Salomé BUQUEN (ALBERTI TRAITEUR), commerçante, exposant sur le marché de Bénodet, titulaire d'un emplacement à l'année, n'a pu, pour des raisons de santé, participer aux marchés du 23 septembre 2024 au 31 mars 2025, et sollicite un dégrèvement pour cette période.

Son absence ayant été effectivement constatée, il est proposé de lui accorder un dégrèvement au prorata temporis, dont le calcul est le suivant :

- . Redevance annuelle : 2024 : 180 € - emplacement de 4 mètres – payable trimestriellement à hauteur de 45 €.
- . Redevance annuelle : 2025 : 202.50 € - emplacement de 4.5 mètres – payable trimestriellement à hauteur de 50.63 €.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le compte de gestion pour l'exercice 2024 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Avis du Conseil Portuaire en date du 17 mars 2025 : favorable à l'unanimité.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 18 mars 2025 : favorable à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

➤ **PORT DE PLAISANCE – Compte Administratif 2024**

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

Le Conseil Municipal est invité à voter les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Christian PENNANECH, Maire, faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

Réalisé

. Dépenses	997 429.90 €
. Recettes	1 263 082.80 €
Soit un résultat de	+ 265 652.90 €
Le résultat de clôture s'élève à un excédent de	+ 894 523.19 €

Investissement :

Réalisé

. Dépenses	1 017 317.58 €
. Recettes	244 960.78 €
Soit un résultat de	- 772 356.80 €
Le résultat de clôture s'élève à un excédent de	+ 226 801.86 €

Restes à réaliser :

. Dépenses	1 018 906.58 €
. Recettes	642 100.00 €

En définitive, le Compte Administratif du Budget du Port de Plaisance, pour l'exercice 2024, fait apparaître un solde positif de 1 121 325.05 € hors restes à réaliser.

Avis du Conseil Portuaire en date du 17 mars 2025 : favorable à l'unanimité.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 18 mars 2025 : favorable (une abstention, Madame Astrid GAUGAIN).

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer afin de :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- Approuver le compte administratif du budget annexe Port de plaisance 2024.

Décision du Conseil Municipal : adopté par 18 voix POUR, 5 CONTRE (Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Jean-Claude JACQ).

Il est précisé que Monsieur le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

➤ PORT DE PLAISANCE – Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 au Budget Primitif 2025 du Port de plaisance

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

Il est rappelé que le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à la somme de + 894 523.19 € et proposé de l'inscrire en totalité en recettes de fonctionnement au compte 002 – « résultats reportés » du budget 2025.

Il est rappelé que le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à la somme de + 226 801.86 € et proposé de l'affecter à la section d'investissement pour le même montant.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- inscrire la totalité du résultat de la section de fonctionnement au compte 002 – « résultats reportés » du budget 2025, pour un montant de 894 523.19 €,
- affecter le résultat de la section d'investissement, à savoir + 226 801.86 €, à la section d'investissement du budget 2025.

Avis du Conseil Portuaire en date du 17 mars 2025 : favorable à l'unanimité.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 18 mars 2025 : favorable (une abstention, Madame Astrid GAUGAIN).

Décision du Conseil Municipal : adopté par 19 voix POUR, 5 CONTRE (Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Jean-Claude JACQ).

➤ **PORT DE PLAISANCE – Budget Primitif 2025**

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

. la somme de 2 090 000.00 € pour la section d'exploitation

. la somme de 1 750 000.00 € pour la section d'investissement

Avis du Conseil Portuaire en date du 17 mars 2025 : favorable à l'unanimité.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 18 mars 2025 : favorable (une abstention, Madame Astrid GAUGAIN).

Décision du Conseil Municipal : adopté par 19 voix POUR, 5 CONTRE (Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur Jean-Claude JACQ).

➤ **Compte de Gestion de Monsieur le Comptable public – Production d'énergie bâtiments publics**

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

Le Conseil Municipal est invité à déclarer que le Compte de Gestion 2024, présenté par Monsieur Jean-François VIAUX, Comptable public en exercice, est strictement conforme au compte administratif dressé par Monsieur Christian PENNANECH, Maire, et qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le compte de gestion pour l'exercice 2024 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 18 mars 2025 : favorable à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

➤ **Production d'énergie bâtiments publics – Compte Administratif 2024**

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

Le Conseil Municipal est invité à voter les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Christian PENNANECH, Maire, faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

Réalisé

. Dépenses	3 986.40 €
. Recettes	6 330.67 €
Soit un résultat de	+ 2 344.27 €
Le résultat de clôture s'élève à un excédent de	+ 18 124.25 €

Investissement :

Réalisé

. Dépenses	0.00 €
. Recettes	3 203.00 €
Soit un résultat de	+ 3 203.00 €
Le résultat de clôture s'élève à un excédent de	9 609.00 €

Restes à réaliser :

. Dépenses	9 609.00 €
. Recettes	0.00 €

En définitive, le Compte Administratif du Budget Production d'énergie bâtiments publics, pour l'exercice 2024, fait apparaître un solde positif de 27 733.25 € hors restes à réaliser.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 18 mars 2025 : favorable à l'unanimité.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer afin de :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- Approuver le compte administratif du budget Production d'énergie bâtiments publics 2024.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

Il est précisé que Monsieur le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

➤ **Production d'énergie bâtiments publics – Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 au Budget Primitif 2025**

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

Il est rappelé que le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à la somme de + 18 124.25 € et proposé de l'inscrire en totalité en recettes de fonctionnement, au compte 002 – excédent d'exploitation reporté, du budget 2025.

Il est rappelé que le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à la somme de + 9 609.00 € et proposé de l'affecter à la section d'investissement pour le même montant.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- inscrire la totalité du résultat de la section de fonctionnement, à savoir + 18 124.25 €, en recettes de fonctionnement au compte 002 – résultats reportés du budget 2025 ;
- affecter le résultat de la section d'investissement, à savoir + 9 609.00 €, à la section d'investissement du budget 2025.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 18 mars 2025 : favorable à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

➤ **Budget Primitif 2025 – budget annexe « production d'énergie bâtiments publics »**

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe, chargée des Finances – Economie.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- . la somme de 24 000 € pour la section d'exploitation
- . la somme de 12 812 € pour la section d'investissement

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 18 mars 2025 : favorable à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE :

➤ Subventions

ASSOCIATIONS BENODETOISES

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Adjoint chargé de la Vie Associative et Sportive.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	2025
A.D.M.R.	1 800.00
Amicale Bénodétoise des retraités	2 000,00
Amicale laïque	1 000,00
Anciens combattants du Pays Fouesnantais	300.00
APEL Notre Dame Stereden Vor	2 000.00
Association sportive du golf de l'Odét	
Jeunes	360.00
Coupe de Bénodet	1 500.00
Cercle Celtique Korollerien Bénodet	3 000,00
Comité de Jumelage	1 200.00
FCOBG	4 000,00
F.N.A.C.A.	600,00
Gwen Aod – subvention exceptionnelle concert 25 ans	2 000.00
Pétanque Club de l'Odét	1 000.00
Tennis Club Bénodet	
Ecole de tennis	2 600.00
Développement du club	2 000,00
Tournoi d'été	2 300.00
	1 500.00

Subvention exceptionnelle Bénomix	
Tarot Club de l'Odét	800.00
TOTAL	29 960.00

Avis de la commission chargée de la Vie associative et sportive, réunie le 27 février 2025 : favorable à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

➤ **SUBVENTION - ECOLE**

Rapporteur : Madame Sandrine GUEIT, Adjointe, chargée de la Jeunesse – Culture.

En application de l'article L 442-5 du Code de l'Education, la commune est tenue de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école privée « Notre Dame Steredenn Vor », sous contrat d'association avec l'Etat.

Le montant du forfait communal est déterminé en référence au coût d'un élève du public des classes primaires d'une part, et, des classes maternelles d'autre part. Le montant comprend les dépenses de fonctionnement obligatoires pour les communes.

Le montant pour 2025 s'élève à 31 387.13 €.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à bien vouloir délibérer afin de :

- DECIDER de verser la somme de 31 387.13 € à l'école « Notre Dame Steredenn Vor »,
- PREVOIR les crédits correspondants au budget.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

➤ **SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS EXTERIEURES A BENODET**

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Adjoint chargé de la Vie Associative et Sportive.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS EXTERIEURES, SANTE	2025
A.F.M. Téléthon	100.00
APF (paralysés de France)	100.00
Association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	100,00
Bibliothèque sonore de Quimper et du Finistère	200.00
Enfance et Partage	100,00
Handisports Cornouaille	100.00
Rêves de clown	100.00
ADAPEI	100.00
Sourdine	100.00
TOTAL	1 000.00

ASSOCIATIONS EXTERIEURES, CARITATIF, AIDES	2025
Secours Catholique	300,00
Secours Populaire (Quimper)	100.00
Solidarité Paysans de Bretagne	200,00
S.O.S. Amitié	100.00
CIDFF	250.00
TOTAL	950,00

SOCIAL EDUCATIF	2025
Association prévention routière	100.00
TOTAL	100,00
ANIMAUX ENVIRONNEMENT	2025
Groupeement des agriculteurs biologiques du Finistère	100.00
TOTAL	100,00

ASSOCIATIONS EXTERIEURES, SPORTS CULTURE (30 € par jeune de Bénodet)	2025
Pleuven Basket Club (16 mineurs de Bénodet)	480,00
Rugby Club Concarneau (1 mineur de Bénodet)	30.00
Forêt Fouesnant Handball (17 mineurs de Bénodet)	510.00
Nageurs Bigoudens (1 mineur de Bénodet)	30.00
Union laïque athlétique cornouaille Pays Fouesnantais (14 mineurs de Bénodet)	420.00
TOTAL	1 470,00

Avis de la commission chargée de la Vie associative et sportive, réunie le 27 février 2025 : favorable à l'unanimité.

ASSOCIATIONS EXTERIEURES, SANTE	2025
Céline et Stéphane Leucémie Espoir 29	100.00
TOTAL	100.00

ASSOCIATIONS EXTERIEURES, SPORTS CULTURE (30 € par jeune de Bénodet)	2025
Club Gymnique Fouesnantais (34 mineurs de Bénodet)	1 020.00
TOTAL	1 020.00

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

➤ **PORT DE PLAISANCE - attribution de subventions**

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Adjoint chargé de la Vie Associative et Sportive.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	2025
APPAP (fonctionnement)	1 000,00
SNSM (fonctionnement)	2 500,00
YCO Belle Plaisance	4 000.00
La subvention sera versée à l'issue de la manifestation	
TOTAL	7 500,00

Avis de la commission chargée de la Vie associative et sportive, réunie le 27 février 2025 : favorable à l'unanimité.

Avis du Conseil Portuaire en date du 17 mars 2025 : favorable à l'unanimité (Monsieur Christian LE MOAL, Président de la S.N.S.M., membre intéressé, a quitté la salle et n'a pas pris part au vote).

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

LE POINT SUR LES TRAVAUX :

Monsieur le Maire rend compte des travaux effectués depuis le dernier conseil municipal.

PERSONNEL

➤ **Modification du tableau des emplois – modification temps de travail**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de

la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la transformation d'un emploi permanent d'un poste d'agent de service polyvalent, à temps non complet de 28,5h, ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C), vers un temps non complet de 30,5h. Monsieur le Maire informe que cet accroissement d'activité correspond à un besoin de service.

Il est proposé par conséquent de créer un poste à temps non complet d'adjoint technique pour 30,5h et de supprimer l'emploi correspondant à temps non complet, soit 28,5h.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir en délibérer afin :

- D'approuver la proposition de création et de suppression de poste ;
- D'inscrire ce mouvement au tableau des emplois ;
- De prévoir la dépense au budget.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE :

➤ Convention de servitude pour le passage d'une infrastructure support souterraine – MEGALIS BRETAGNE

Dans le cadre de la mise en place de la fibre, monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, souhaite poser une infrastructure support dans le sous-sol de la parcelle cadastrée section AC n° 377 – rue des Peupliers.

Les caractéristiques et les conditions sont détaillées dans le projet de convention en pièce jointe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, est invité à :

- . APPROUVER les termes de la convention en annexe,
- . AUTORISER monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces y afférent.

Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire a donné réponse aux questions écrites posées par la liste « Mieux Vivre Ensemble à Bénodet », réceptionnées par mail, le 1^{er} avril 2025.

La séance est levée à 20 H 15.

Madame Hélène LE QUINQUIS
Secrétaire de séance,

